

PLAN INVESTIGATION : LA SYNTHÈSE DES ANNONCES DU M.I



Après avoir obtenu seul la prime OPJ pour les Officiers de Police, le SCSI s'est investi dans la valorisation de la filière judiciaire dans son ensemble. A l'issue d'un long cycle de concertation, le MI a présenté le 27 février 2026 un plan de 125 mesures s'articulant autour de 8 domaines:

DOMAINE 1: AMÉLIORATION DE LA GESTION RH

Avec la création d'une prime d'investigation de 150 euros par mois (75 euros à partir de juin 2026 puis 150 euros à partir de décembre 2026) pour tous les agents de la filière.

Avec la création d'une prime de haute technicité de 125 euros par mois (à partir de décembre 2026) pour les enquêteurs exerçant dans les matières financière, BRI, Cybercriminalité, SIAT, analystes en traces numériques.

Ces deux primes sont cumulables avec la prime OPJ mensuelle de 125 euros

Les effectifs seront renforcés de 700 agents en 2026.

DOMAINE 2 : RÉNOVATION DES OUTILS (modernisation et création de logiciels d'aide aux enquêteurs...)

DOMAINE 3 : PROFESSIONNALISATION DE LA FILIÈRE (création d'une école de l'enquête...)

DOMAINE 4 : AMÉLIORATION DE LA GESTION DES STOCKS (par un nouveau logiciel de gestion)

DOMAINE 5 : CONSOLIDATION DU PILOTAGE (améliorer l'organisation structurelle de la PJ)

DOMAINE 6 : AMÉLIORATION DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

DOMAINE 7 : CAPITALISER SUR L'IDENTITÉ DE LA PJ

DOMAINE 8 : SIMPLIFICATION DU CADRE JURIDIQUE DES ENQUÊTES (des réflexions seront menées sur les cadres d'enquêtes et l'évolution des prérogatives des agents)

Le SCSI participera au comité de suivi mensuel pour veiller à l'application effective de ces mesures et vous tiendra informé de sa mise en œuvre.

DNPAF : RÉORGANISATION DU GAM



Le SCSI était reçu le 2 mars 2026 par le chef du Groupement Aérien et Maritime de la police nationale (GAM-PN) à la DNPAF pour présenter le projet de réorganisation du service. L'objectif consiste à rendre le GAM plus opérationnel et à le reconnecter aux différentes composantes de la police nationale (RAID, DNSP, DNPJ, ...).

Les actuelles 4 divisions laisseraient place aux 3 pôles suivants:

- Pôle de soutien opérationnel avec un officier niveau B2, un adjoint niveau B1 et chef unité aérienne niveau B1 ;
- Pôle d'assistance technique (avion, drones, ...) avec un officier niveau B2 ;
- Pôle de pilotage stratégique (budget, doctrine d'emploi, ...) ;

Un bureau de coordination et de synthèse sera mis en place tandis que le bureau de maîtrise du risque aérien demeure sous sa forme actuelle.

LE SCSI : DE LA PERTINENCE DES IDÉES À L'AUDACE DES ACTIONS !

GESTION : CALENDRIER MG1 2026

- Publication du MG1 : 27 février 2026
- Clôture des candidatures : 18 mars 2026
- Choix des directions : à partir du 20 avril 2026
- Réunion inter-directions : du 20 au 22 mai 2026
- Diffusion des résultats par TG : 15 juin 2026
- Prises de poste : à partir du 30 juin , avec un report possible au plus tard jusqu'au 1^{er} septembre 2026 (sauf 29ème promotion et 27ème sur des B1 au 01/03/2027)



Le SCSI-Cfdt reste à votre disposition pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.

LES COTISATIONS DE LA PSC



Depuis la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC Santé) au MI, de nouvelles lignes apparaissent sur la fiche de paye pour les agents non dispensés. Il s'agit de vos cotisations à la PSC Santé, déduites du salaire brut.

720876	MGP	PART	FORFAITAIRE
720877	MGP	PART	SOLIDAIRE
720878	MGP	ACTION	SOCIALE
720879	MGP	AIDE	RETRAITES
720880	MGP	PART	EMPLOYEUR

Ensemble, ces quatre lignes représentent votre participation au régime PSC Santé.



MGP PART EMPLOYEUR.

La participation de l'employeur, ligne informative : **720880**

Cette ligne indique la part payée par l'administration pour votre couverture santé. Elle n'est pas retirée de votre salaire : **c'est uniquement une information**, la somme indiquée est de **30,62 € (soit 50 % du panier de base)**.



Si vous avez souscrit une option complémentaire (garantie supérieure) : une ligne **202483 PARTICIPATION PSC OPTIONS 5,00 €**, visible dans la colonne « à payer » peut apparaître.



Important : ce qui n'apparaît pas sur la fiche de paye : **les cotisations des options complémentaires et les cotisations des ayants droit (conjoint, enfants) ne sont pas prélevées sur la fiche de paye. Elles le sont directement par la MGP, sur le compte bancaire communiqué lors de l'adhésion.**

En cas de question, d'anomalie, de doute, de ligne manquante ou d'un montant vous semblant incorrect : contactez vos services RH de proximité ou faites remonter la difficulté par les canaux habituels.

LE SCSI : DE LA PERTINENCE DES IDÉES À L'AUDACE DES ACTIONS !

PRÉVOYANCE - CMO : INDEMNISATION DES 10 % DE PERTE DE SALAIRE



Le Ministère chargé de la Fonction Publique a pris la décision de supprimer les arrêtés relatifs au congé de maladie ordinaire (CMO). Cette évolution s'applique à l'ensemble de la Fonction Publique d'État, dont le Ministère de l'Intérieur.

Dans ce nouveau cadre, pour pouvoir bénéficier d'une indemnisation au titre de la protection sociale complémentaire (PSC) en prévoyance, les agents doivent désormais transmettre à leur organisme assureur leurs bulletins de rémunération. Seules ces pièces permettent d'attester des retenues pour congé de maladie ordinaire (CMO) et servent de base au déclenchement des garanties prévues par les contrats de prévoyance. Afin de faciliter cette gestion, certains ministères n'appliquent pas cette décision. **Le SCSI-Cfdt a demandé le maintien de ce système d'arrêtés CMO afin de simplifier les démarches des agents du MI.**

STAGE DE FORMATION SYNDICALE 2026



Le bureau national du SCSI-Cfdt a organisé les 3, 4 et 5 février un stage syndical réunissant des collègues venus de toute la France et de nombreux services. Cette session s'est déroulée dans une atmosphère studieuse, portée par l'envie d'apprendre et de développer de nouvelles compétences. Les délégués et représentants syndicaux ont pu échanger sur leurs pratiques et partager leurs expériences. Cette formation, centrée sur la force du collectif, a donné naissance à une dynamique et contribué à enrichir notre savoir faire militant. Ce stage laissera une empreinte durable dans le parcours de tous les participants.

Un grand merci à cette promotion pour son engagement.

CONCOURS OFFICIER 32ÈME PROMOTION

Le recrutement d'officiers de police qui intégreront les rangs de la 32e promotion a débuté au mois de janvier. Les résultats des écrits seront connus le 9 mars 2026. Les candidats (sauf 2nd concours interne) passeront les tests sportifs fin mars/début avril avant d'être convoqués aux épreuves orales prévues fin mai pour le 1er concours interne, et en juin pour le 2nd concours interne et le concours externe.

Le SCSI-Cfdt soutient tous les candidats en lice et se tient à leur disposition pour toute information. N'hésitez pas à communiquer aux candidats les coordonnées (disponibles sur le site scsi-pn.fr) de nos référents école Natacha OGNIER et Jérôme LECOUTRE, de nos délégués zonaux ou de service, qui les accompagneront dans leur préparation.

Pour ne rien
manquer de
l'actualité,
Choisissez
vos réseaux !



LE SCSI : DE LA PERTINENCE DES IDÉES À L'AUDACE DES ACTIONS !